DESCRIPTION DES VEHICULES DE MARQUE MOIROUD

0. GENERALITES

0.1 Constructeur : Remorques MOIROUD S.A.S. - Z.I. Le Chanay
9, rue Marius Berliet - 69720 SAINT BONNET DE MURE
0.3 Marque : MOIROUD
0.4 Désignation commerciale : EC0350
0.5 Catégorie internationale : O2
0.6 Genre : REMORQUE (REM) ou REMORQUE SPECIALISEE (RESP)
0.7 Type : EC0350 - variante : sans objet

version :	équipement :
FA	Timon réglable en hauteur de type FA
VB	Timon réglable en hauteur de type VB
TD	Timon rigide non réglable en hauteur
VE	Timon en forme de flèches en V

0.7.1. Décodage des TVV : sans objet

1. CONSTITUTION GENERALE

1.1 Nombre d'essieux et de roues : 2 essieux – marque AL-KO
type : B 1800-9 ou B 2000 – 4 roues simples
1.2 Dimensions des pneumatiques : 195/50 R 13 ou 195 R 14 C
(indice de charge et de vitesse mini : 104 N)
1.3 Constitution du châssis : le châssis, entièrement métallique, est constitué de longerons entrecroisés de traverses en acier.

Dispositif d'attelage : l'attache principale est constituée de :

Version	Equipement et n° d'homologation
FA	. un timon rigide TC11372 (e1*94/20*0668) . une entretoise TE11372 (e1*94/20*0669) . une commande de freinage FA 3.5/1 avec un anneau (e1*94/20*0193)
VB	. un timon rigide, une entretoise et une commande de freinage 352VB2 (e1*94/20*1233)
TD	. un timon rigide R35 (e1*94/20*0762) ou M350D (e11*94/20*4495) . une commande de freinage 351K (e1*94/20*0378)
VE	. une paire de flèches en V 351T (e1*94/20*0539) . une commande de freinage 351S (e1*94/20*0384)
Pour toutes les versions	un anneau D40 (e1*94/20*0241) ou D50 (e1*94/20*0242) ou N76 (e1*94/20*0243) ou F68 (e1*94/20*0244) ou I45 (e1*94/20*0245) ou 76N (e11*94/20*1500) ou 50D (e11*94/20*1501) ou 40D (e11*94/20*1502) ou 68B (e11*94/20*1504) ou une tête à rotule EM360R (e1*94/20*0380) ou AK350 (e1*94/20*0365)

- une béquille ou une roue jockey réglable en hauteur

2. MASSES ET DIMENSIONS (kg et m)

Au sein de la présente notice, les essieux sont numérotés de l'avant du véhicule vers l'arrière.

2.1	Masse en charge maxi admissible en service dans l'Etat (PTAC) :	3500
2.4	Masse en charge techniquement admissible :	3500
2.5	Charges maximales admissibles :	
2.5.1	Sur l'essieu 1 :	1750
2.5.2	Sur l'essieu 2 :	1750
2.5.4	Sur l'attelage :	100
2.7	Voie arrière : Essieu 1 :	de 1 à 2,4
	Essieu 2 :	de 1 à 2,4
2.8	Empattement :	de 2,075 à 6,3
2.8.1	Empattement du tandem :	de 0,65 à 0,95

véhicules livrés carrossés

2.9	Poids à vide en ordre de marche : (ces poids peuvent augmenter en fonction des options d'équipement)	
2.9.0	Total :	500
2.9.1	Sous essieux :	450
2.9.4	Sous attelage :	50
2.10	Porte-à-faux avant :	de 2,1 à 6,325
2.11	Porte-à-faux arrière :	
2.11.1	Sans ferrure ni accessoire :	de 0,88 à 5,105
2.11.2	Avec ferrures et accessoires :	de 1 à 5,225
2.12	Longueur hors tout : Sans la flèche d'attelage : Avec la flèche d'attelage :	 de 2 à 10,45 de 3,1 à 11,55
2.13	Largeur hors tout :	de 1,2 à 2,55

5. SUSPENSION

5.2 Suspension arrière : suspension mécanique à bras tiré et caoutchouc travaillant en compression.

7. FREINAGE

(Véhicule conforme à la directive 71/320/CE modifiée 2002/78/CE)

7.1 Frein de service : frein à inertie agissant sur toutes les roues

	Marque	Type	N°
Dispositif de commande :	AL-KO	FA 3.5	361.0006.05
ou :	AL-KO	2.8VB1	361.316.83
ou :	AL-KO	351VB2	361.0017.01
Freins	AL-KO	2361	361.057.86

7.3 Frein de secours
7.3.1 Frein en cas de rupture d'attelage : câble de sécurité accroché d'une part à un point fixe du véhicule tracteur et d'autre part au levier du frein de stationnement de la remorque.
7.4 Frein de stationnement : un levier à crémaillère agit sur les câbles du frein principal et maintient le véhicule chargé au P.T.A.C. sur une pente de 18 %.
7.5 Mode de transmission des efforts aux roues :
7.5.1 Frein de service : par tringle et câbles.
7.5.2. Frein de secours
7.5.2.1. En cas de rupture d'attelage : câble de sécurité accroché d'une part à un point fixe du véhicule tracteur et d'autre part au levier du frein de stationnement de la remorque.
7.5.3 Frein de stationnement : par tringle et câbles.
7.8 Type de freins :
7.8.1 Frein de service :
7.8.1.1 Essieu 1 : tambours solidaires des moyeux par écartement de deux mâchoires intérieures débrayables en marche arrière (recul automatique).
7.8.1.2 Essieu 2 : idem
7.8.2 Frein de secours :
7.8.2.1 en cas de rupture d'attelage : à tambours.
7.8.3 Frein de stationnement : à tambours.

8. CARROSSERIE

8.1 Carrosserie :
- Pour le genre REMORQUE (REM) :
. PLATEAU (plateau fixe ou basculant, avec ou sans ridelles pouvant être équipé de rampes de montage amovibles)
. PTE ENG (plateau à usage spécifique porte-engin)
. BENNE (benne basculante arrière ou latérale)
. FOURGON (carrosserie fermée, à toit et parois rigides)
. BACHE (remorque fermée par une bâche plate ou surélevée)
. CIT EAU (remorque munie d'une citerne à eau)

- Pour le genre REMORQUE SPECIALISEE (RESP) :
. TRAVAUX (remorque équipée d'un groupe électrogène ou d'un appareil fixe sans moteur, non destiné au transport de marchandises)

8.2 Matériaux constituant la carrosserie : tube profilé et tôlage acier, aluminium ou bois.
8.5 Nombre de portes :
8.5.1. Latérales : en option : 1 porte simple battant, côté droit et/ou côté gauche (pour carrosserie FOURGON).
8.5.2. Arrière : en option : 1 ou 2 portes battantes (pour carrosserie FOURGON).
8.5.3. Fermetures : fermetures encastrées, cadenassables.
8.6 Emplacement et mode d'ouverture des vitres : sans objet
8.9 Dispositif de protection latérale : 2 barres à section de 30 mm
8.10 Dispositif de protection contre l'encastrement :
8.10.2 Arrière : oui, assuré par la carrosserie à une hauteur inférieure à 55 cm du sol.

9. ECLAIRAGE ET SIGNALISATION

9.3 Feux de position :
9.3.1 Avant : 2 groupés avec les dispositifs réfléchissants (si largeur + 1 m 60)
9.3.2. Latéraux : de 4 à 8 (suivant longueur) groupés avec les dispositifs réfléchissants (si longueur + 6 m)
9.4 Feux de position arrière : 2 groupés
9.5 Indicateurs de changement de direction :
9.5.2 Arrière : 2 groupés
9.6 Feux stops : 2 groupés
9.7 Eclairage de la plaque d'immatriculation : 1 indépendant ou 2 indépendants, ou 2 groupés avec les feux de position arrière
9.8 Dispositifs réfléchissants
9.8.1 Avant : 2 indépendants ou 2 groupés avec les feux de position
9.8.2 Arrière : 2 indépendants ou 2 groupés avec les feux de position